



Pôles
d'Excellence
Rurale



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

*Ministère de l'espace rural
et de l'aménagement du territoire*

DIACT

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

DGPAAT

Bilan du 1^{er} appel à projet

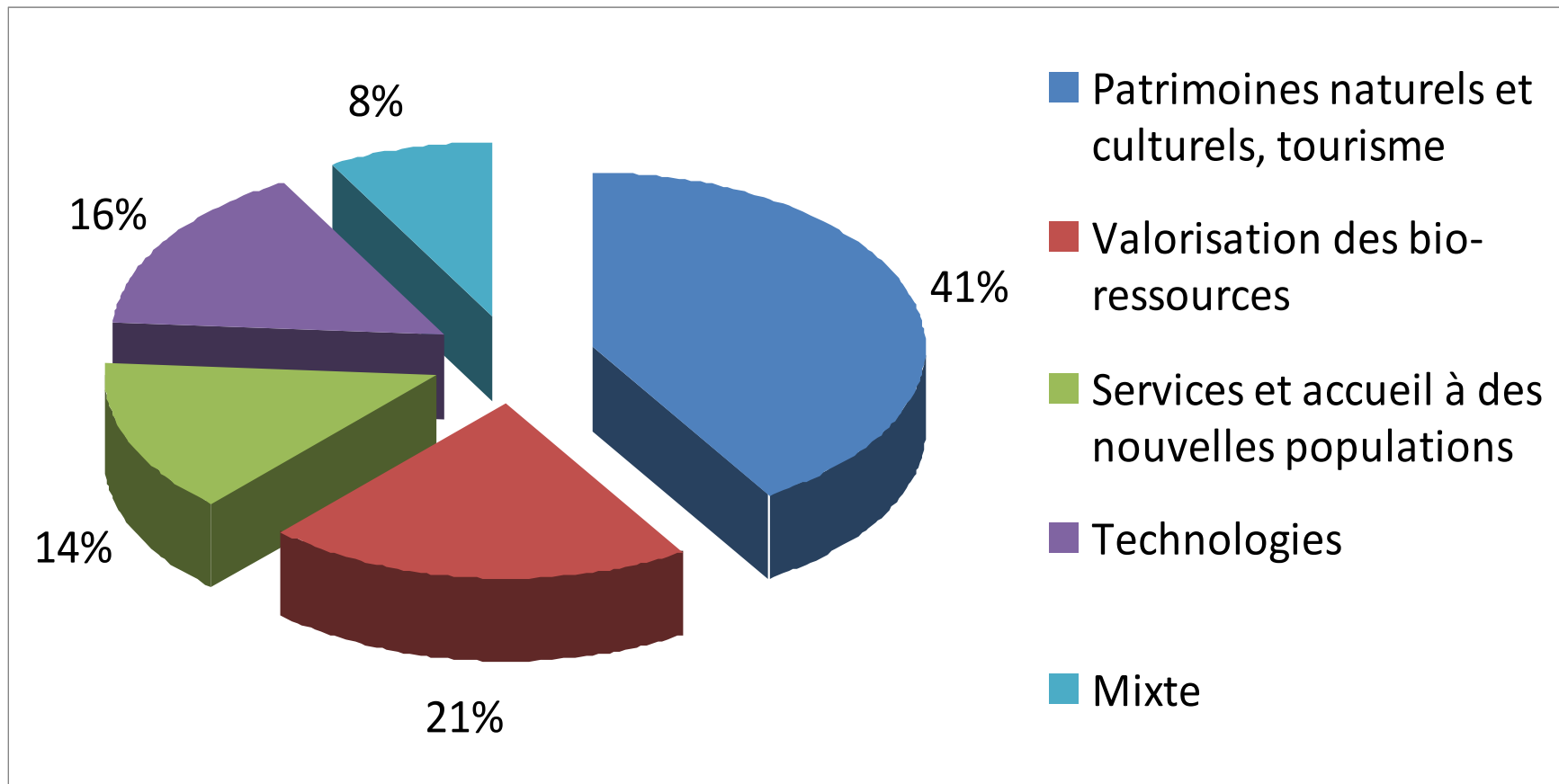
6 janvier 2010

Rappel de l'objectif

- Lancé en décembre 2005, l'objectif était de soutenir :
 - des projets innovants
 - créateurs d'emplois directs et indirects en milieu rural

et s'appuyant sur une démarche de partenariat public/privé et de développement durable

Répartition des 379 PER labellisés par thème



Répartition géographique



Pôles d'excellence rurale par type

- Patrimoines, tourisme
- Bioressources
- Services et accueil
- Technologies
- Mixte

Les PER en quelques chiffres

- 379 projets labellisés pour 745 candidatures
- 1,2 milliards d'€ d'investissements publics et privés à l'horizon 2009
- Prévission de 35 000 créations d'emplois dont 13 000 directs
- 235 M€ de crédits d'Etat, dont 175 M€ de fonds ministériel mutualisé

Les PER en quelques chiffres

- 4 PER en moyenne par département mais le Cantal, la Lozère, la Corrèze et la /Meurthe-et-Moselle en totalisent 8 chacun.
- Près de 38 % s'inscrivent dans un territoire de montagne
- Près des 2/3 sont portés par des territoires en ZRR ou présentent une partie de leurs actions en ZRR

Animation du dispositif

- Le secrétariat permanent des PER (DATAR / MAAP) assure l'animation et le suivi en liaison avec les correspondants en préfecture de département.
- L'ASP (ex CNASEA) assure la gestion du fonds ministériel mutualisé et les versements aux porteurs de projet en liaison avec les préfectures de département

Bilan et évaluation

- 356 PER engagés (seulement 23 sont abandonnés, soit 6 %)
- 228 respectent les délais et 128 bénéficient d'une dérogation pour une réalisation au plus tard fin décembre 2010.
- Sur une dotation globale de 235,5 M€, 209 M€ ont été engagés, soit 89 %.

Bilan et évaluation

- Différentes études et travaux ont été menées depuis le lancement du dispositif :
 - en 2007, lancement par la DATAR d'un programme de recherche évaluative dont les résultats sont en ligne sur le site <http://www.datar.gouv.fr>
 - en septembre 2008 : rendu des travaux d'expertise de 17 PER « tourisme » par ATOUT France (ex ODIT)

Bilan et évaluation

- fin décembre 2008 : rapport du CGAAER sur la conduite de l'appel à projet et étude EDATER sur la réponse des territoires à l'appel à projets
- Une expérimentation a été conduite en 2008 sur trois territoires, dont deux PER Patrimoine, dans le cadre d'une **convention entre la DIACT, la Caisse des Dépôts et l'association Source**. Cet appui a permis aux territoires de mieux articuler les investissements liés au PER avec une stratégie de développement territorial. Cette expérimentation a été reconduire, en proposant à 20 PER volontaires d'en bénéficier, dans les 3 ans à venir.

Bilan et évaluation

- avril 2009 : lancement du travail de repérage et de valorisation des PER exemplaires par le secrétariat permanent des PER. Il se concrétisera par un guide des bonnes pratiques, actuellement en cours de rédaction
- Septembre 2009 : le rapport de la commission de l'économie du Sénat dresse le bilan du dispositif PER et formule 20 propositions pour un nouvel appel à projet. Ce document est téléchargeable sur <http://www.senat.fr>
- Par ailleurs, chaque porteur de projet PER mène actuellement sa propre évaluation

Bilan et évaluation

- De ces différentes études et bilans, il apparait :
 - une accélération et amplification des dynamiques présentes
 - un effet levier et un effet « label » importants
 - une fédération des acteurs et leur mobilisation sur des projets qui seraient restés en sommeil
 - une bonne articulation avec les stratégies locales

Bilan et évaluation

- En revanche, il a été constaté :
 - des délais de réponse trop courts
 - un manque de travail en réseau
 - de fortes difficultés au démarrage pour les territoires sans ingénierie
 - un suivi des indicateurs pas toujours effectué

Le guide des bonnes pratiques

Ce guide, en cours de rédaction, repose sur :

- les conclusions et recommandations des différentes études et travaux de recherche menés depuis le lancement du dispositif
- les travaux de repérage de PER exemplaires menés conjointement par le secrétariat permanent des PER et les préfetures de département

Le guide des bonnes pratiques

- **Les critères qui y seront déclinés concernent :**
 - 1 - La gouvernance
 - 2 - La création d'emplois
 - 3 - Le partenariat public privé
 - 4 - L'innovation
 - 5 - Le développement territorial durable
 - 6 - La pérennité du projet

Le guide des bonnes pratiques

- 7 - L'ingénierie
- 8 - La cohérence des opérations
- 9 - L'articulation avec les autres politiques territoriales
- 10 - L'évaluation et les indicateurs de suivi
- 11 - Les réflexions / actions pour l'après PER
- 12 - L'ancrage dans un territoire rural

Bilan et évaluation

- Des exemples de PER ayant particulièrement bien réussi tel ou tel critère seront ensuite mentionnés, avec les coordonnées de la structure porteuse.

Merci de votre attention